

## Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel d'un/une agent/e d'exploitation lla

## Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017, vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,

## arrête:

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel

d'un/une agent/e d'exploitation IIa de 0.22 EPT.

Article 2 : Le poste sera porté sous le chapitre 2170 Bâtiments scolaires.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui

deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 11 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente, Nicole Vauthier

1 Vanh

Le secrétaire, Alain Perret